La Gazette d'Andelu

Edition, juillet 2013

Respectons notre environnement
Ne pas jeter sur la voie publique

INFORMATIONS

Mairie

☎ : 01.34.87.42.15
fax : 01.30.41.20.77
: mairie.andelu78@orange.fr
: www//mairie-andelu78.fr

Horaires

Secrétariat ouvert au public les :
Mardi : 16h-19h
Jeudi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h

La Maire : M Bougnoteau
☎ 06 68 27 59 98

Les adjoints :
JY Benoist (1er adjoint)
O Ravenel (2ème adjoint)

Population : 501 habitants
(au dernier recensement)

Superficie : 396 Ha

NUMEROS UTILES

Médecins de Garde
➲ **15**

Gardes de nuit/pharmacie (Gendarmerie)
➲ **01 34 87 04 83**

SOS Médecins - Yvelines 24/24
➲ **01 39 58 58 58**

Directeur de Publication : Michèle Bougnoteau
Articles : les élus, les associations, sources externes

JUILLET 2013 - Andelu

Imprimé par nos soins, à 200 exemplaires

TEMOIN D'UN ACCIDENT : Que Faire ?

PROTEGER
ALERTER
SECOURIR

PROTEGER

1. Allumer ses feux de détresse dès le ralentissement
2. Se garer avec prudence, sur autoroute, sur la bande d'arrêt d'urgence
3. Mettre les passagers à l'abri à l'extérieur du véhicule, derrière les barrière de sécurité si elles existent, au loin de la chaussée
4. Se diriger immédiatement vers la borne d'appel d'urgence la plus proche
5. Interdire de fumer à proximité pour éviter un incendie

ALERTER

Prévenir les Secours !
Ne jamais penser qu'une autre personne les aura déjà prévenus.
Garder son calme. Etre bref et précis.

Sur Autoroute : Appeler impérativement depuis une borne d'appel d'urgence. C'est le seul moyen de contacter directement les secours concernés et d'être immédiatement localisé.

Sur Route :

- Borne d'appel d'urgence : Ligne directe
- Tél. fixe, cabine tél ou Tel. mobile :

15	17	18	112
Samu	Police	Pompiers	Urgences

SECOURIR

1. Laisser les victimes dans les véhicules sauf en cas d'incendie ou autre risque
2. La victime est inconsciente, la mettre en position latérale de sécurité
(uniquement si possession d'un brevet de secourisme)
3. En cas d'hémorragie importante, comprimer la plaie
4. Couvrir les victimes
5. Parler aux blessés, les réconforter
6. Demander aux badauds de vous aider ou de s'éloigner.

Chers toutes et tous,

Enfin l'été parait se réveiller. Après une période hivernale qui a duré trop longtemps, nous allons pouvoir profiter de nos jardins et penser sérieusement aux vacances.

Le conseil municipal continue ses actions. Nous travaillons actuellement sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour adapter nos règles d'urbanisme à celles préconisées par la législation actuelle. A l'occasion de la réunion publique du 4 juillet 2013 nous avons pu vous présenter le P.A.D.D. Projet d'Aménagement et de Développement Durable afin de recueillir votre avis ou votre vision à long terme de notre village à échéance 2030. Sur le même thème, le 10 juillet nous avons convié les personnes publiques associées et consultées. Suite à ces deux réunions nous devrons travailler pendant plusieurs mois sur la mise en œuvre du zonage et la règlementation du P.L.U.

L'entreprise Beaunet-Lamouret interviendra la 3ème semaine de juillet pour la pose de la cloison extérieure de la garderie. Je rappelle que ces travaux ont été interrompus depuis le mois d'octobre 2012 suite à l'abandon de chantier de l'entreprise Taillard qui avait été choisie lors de l'appel d'offre. Ce contretemps retarde le versement du solde des subventions sur la totalité des travaux soit 52 339€. Nous attendons ces versements pour engager les travaux d'enfouissement des réseaux prévus Route de Jumeauville et les travaux de la voierie communale prévus au budget 2013.

Suite à des pannes répétées du chauffage de la Mairie et de la classe du bas nous devons procéder à une remise aux normes des deux cuves de fuel pour un montant de 3 876€ Ces travaux seront réalisés avant l'automne. Nous avons pu obtenir une aide financière au titre de la réserve parlementaire de Mr Jean-Marie TETART notre député de circonscription.

Notre école va enfin passer à l'heure du numérique. Un tableau numérique et ses périphériques seront installés mi-août dans la classe de Mr Martineau pour la classe des Cours Moyens. Il sera évidemment partagé avec la classe de Mr Christophe pour la classe des Cours Elémentaire et la classe de Mme Salaün pour le Cours Préparatoire et la Grande Section de Maternelle. Ceci est une 1ère étape pour équiper à terme les 3 classes primaires.

Le Conseil Municipal a dû prendre une décision avant le 31 mars pour l'application des nouveaux rythmes scolaires présentés par le gouvernement. Les textes et la documentation reçus ne répondaient pas aux nombreuses interrogations qui se sont posées. Le délai trop court pour délibérer ne permettait pas une analyse sereine des points importants générés par ces nouveaux rythmes scolaires tels que :

- Le choix de la matinée entre le mercredi ou le samedi, sachant que le samedi ne peut être envisagé que pour des cas exceptionnels
- L'organisation du transport vers l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Maule ou Crespières pour les enfants non récupérés à 11h30 le mercredi.
- Quelles animations culturelles, artistiques et sportives durant le temps péri-éducatif de 15h45 à 16h30 des lundis-mardis-jeudis et vendredis ? où et avec quel personnel ?
- Quel coût pour la commune dans une période de contrainte budgétaire ?

Pour s'appuyer sur une base d'informations fiables pour appréhender tous les points de ce dossier nous avons transmis à chaque famille un questionnaire. La majorité des familles a choisi le mercredi matin pour la demi-journée supplémentaire et certains nous ont proposé des animations que nous prendrons en compte. En concertation avec les enseignants et les représentants des parents d'élèves il a été décidé de reporter l'application de cette réforme à la rentrée 2013/2014.

Je vous souhaite à toutes et tous de bonnes vacances ensoleillées bien méritées.

Michèle Bougnoteau

Etat civil

Naissances

HAMON Léo	21 février 2013
BALLOT Lucas	3 mars 2013
VILMET Carl	7 mars 2013
BUTIN PAPIN Mélina	11 juin 2013
BUTIN PAPIN Timéo	11 juin 2013

Meilleurs souhaits de bonheur aux bébés
et très sincères félicitations aux parents

Réunions du Conseil Municipal

21 FEVRIER 2013

Tarif Centre de Loisirs sans hébergement de la Communauté de Commune Gally-Mauldre
Demande d'affiliation volontaire du syndicat mixte de Seine et Marne Numérique
Proposition de taux de base de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs pour l'année 2012
Schéma départemental des gens du voyage
Révision loyer du logement de fonction

21 MARS 2013

Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un agent titulaire
Avis sur l'application des nouveaux rythmes scolaires
Convention ATESAT 2013
Désignation du prestataire pour l'entretien des espaces verts

11 AVRIL 2013

Approbation du compte de gestion du receveur - Exercice2012
Approbation du compte administratif 2012
Affectation du résultat de l'exercice 2012 au budget primitif 2013
Vote des trois taxes directes locales 2013
Vote du budget primitif communal 2013
Passage en investissement des biens mobiliers acquis au cours de l'année 2011, dont la valeur hors taxe unitaire est inférieure à 500.00 €
Demande de subvention auprès du Conseil Général pour le tableau numérique TNI.
Avis sur la révision du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

20 JUIN 2013

Décision modificative
Remboursement de frais pour la fourniture de matériaux pour le placard de la salle des Fêtes
Remboursement de frais pour les fournitures pour la journée de nettoyage citoyen et Barbecue
Remboursement de frais pour l'engazonnement du jardin de la mare et des parterres de la route de Jumeauville
Tarifs périscolaires (cantine-garderie-étude)
Révision des loyers des appartements du 12 Grande Rue
Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la remise aux normes des cuves à fuel de la mairie et des appartements
Mise à jour de la convention relative au remboursement des médecins et des frais de déplacement des membres de la commission interdépartementale de réforme
Représentativité des communes au sein de la communauté de commune Gally-Mauldre

FINANCES COMMUNALES

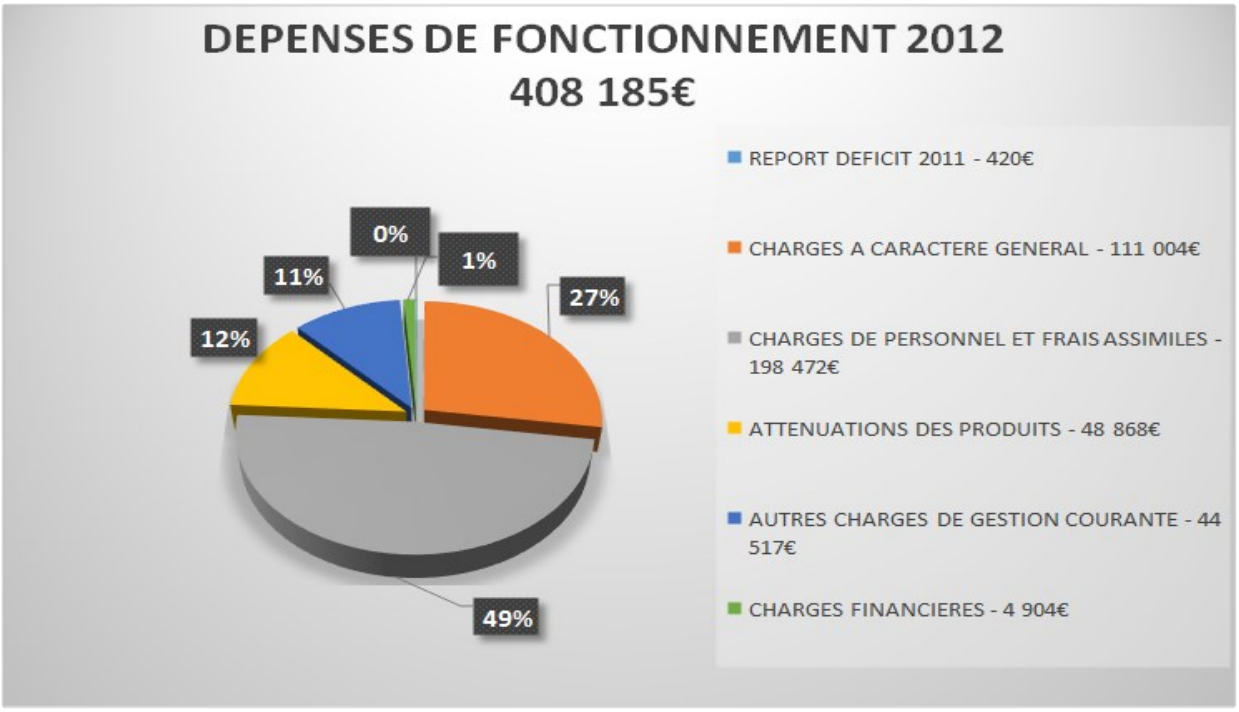

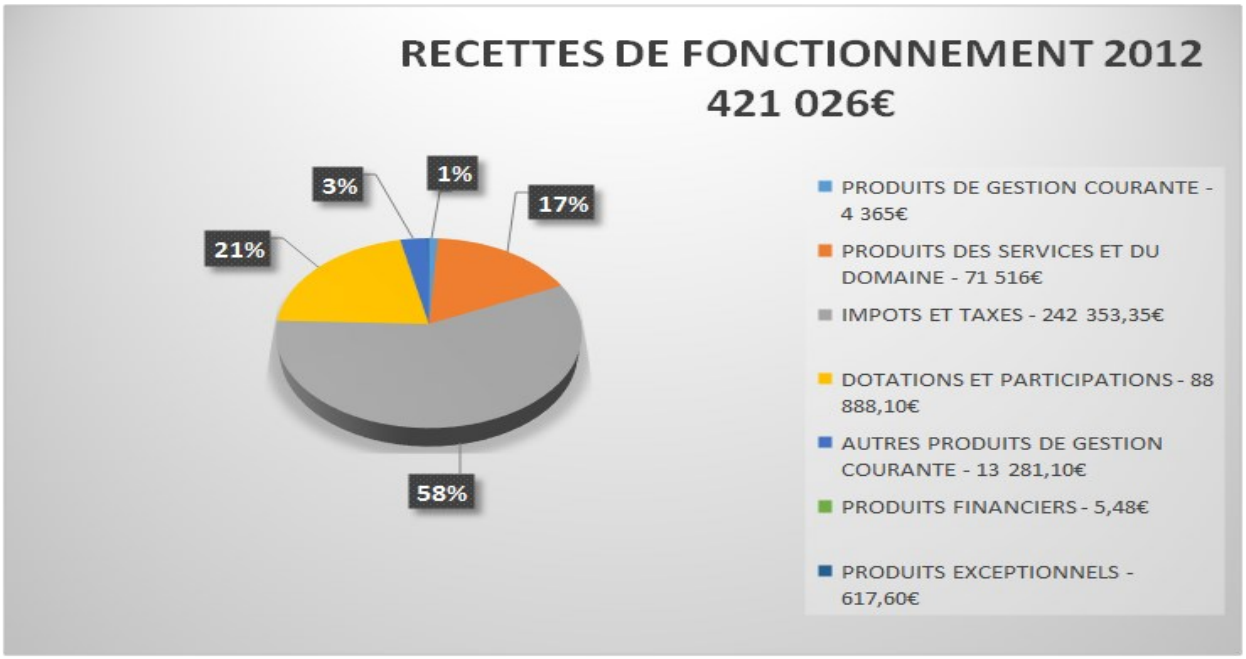

L'exercice 2012 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 12 841€ provenant d'une aide de l'Etat pour financer notre procédure de Plan Local d'Urbanisme. Ce montant sera donc transféré à la section d'investissement en 2013.
Le budget de fonctionnement 2013 s'équilibre à 398 594€.
Depuis 2011, suite à la loi de finance 2010 pour une solidarité en faveur des communes défavorisées, nos recettes de dotations de l'Etat diminuent alors même que nos dépenses augmentent.
Nous subissons des prélèvements au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).
Pour faire face aux augmentations prévisibles et l'application de la réforme fiscale menée par le gouvernement depuis 2011 par un désengagement progressif des aides de l'Etat aux Communes, le Conseil municipal a décidé une augmentation de 1% des 3 taxes directes locales. Celles-ci n'avaient pas été augmentées depuis 1995.
L'augmentation annuelle des bases des taxes locales nous permettait de dégager un excédent de fonctionnement régulier pour faire face à des dépenses exceptionnelles et financer une part des investissements. Depuis 2008 notre autofinancement diminue. Celui-ci doit permettre le financement des moyens nouveaux en fonctionnement et la part communale de 20% sur les investissements et nous devons faire face à un bâti vieillissant pour lequel nous avons dû engager de grosses réparations.

Tarifs des Services périscolaires

CANTINE SCOLAIRE 2013/2014	
	Prix du repas par enfant
	2013/2014
le repas occasionnel au ticket	5,07 €
1 enfant	4,36 €
2 enfants - 10%	3,93 €
3 enfants - 20%	3,49 €

GARDERIE - TABLEAU RECAPITULATIF 2013/2014			
	1 enfant	**2 enfants -10%**	**3 enfants -20%**
	2013/2014	**2013/2014**	**2013/2014**
1h matin ou 1h soir	25,45 €	45,82 €	61,09 €
1h matin et 1h soir	50,91 €	91,63 €	122,18 €
1h matin et 2h soir	76,36 €	137,45 €	183,26 €
1h matin et 2h30 soir	89,09 €	160,36 €	213,81 €
1h15 matin	31,82 €	57,27 €	76,36 €
1h15 matin et 1 h soir	57,27 €	103,09 €	137,45 €
1 h15 matin et 2h soir	82,72 €	148,90 €	198,54 €
1h15 matin et 2h30 soir	95,45 €	171,81 €	229,08 €
2h soir	50,91 €	91,63 €	122,18 €
2h30 soir	63,63 €	114,54 €	152,72 €
Garderie Occasionnelle	5,31 €		

FORFAIT ETUDE 2013/2014		**1 enfant**			**2 enfants - 10%**	**3 enfants -20%**
		Etude	**Garderie**	**Etude+Garderie**		
Etude	4 jours	71,59 €			128,85 €	171,80 €
Etude	3 jours	53,69 €			96,64 €	128,85 €
Etude	2 jours	35,79 €			64,43 €	85,90 €
Etude	1 jour	17,90 €			32,21 €	42,95 €
Etude+1/h Garderie	4 jours	71,59 €	12,73 €	84,31 €	151,76 €	202,35 €
Etude+1/h Garderie	3 jours	53,69 €	9,55 €	63,23 €	113,82 €	151,76 €
Etude+1/h Garderie	2 jours	35,79 €	6,36 €	42,16 €	75,88 €	101,17 €
Etude+1/h Garderie	1 jour	17,90 €	3,18 €	21,08 €	37,94 €	50,59 €
Etude +1h garderie	4 jours	71,59 €	25,45 €	97,04 €	174,67 €	232,89 €
Etude +1h garderie	3 jours	53,69 €	19,09 €	72,78 €	131,00 €	174,67 €
Etude +1h garderie	2 jours	35,79 €	12,73 €	48,52 €	87,33 €	116,45 €
Etude +1h garderie	1 jour	17,90 €	6,36 €	24,26 €	43,67 €	58,22 €

Gally Mauldre
Communauté de communes

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 15 avril pour le vote du budget 2013. Pour la première année de fonctionnement de notre Communauté de communes, nous avons pu éviter l'application d'une fiscalité additionnelle.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) effectue actuellement le contrôle de l'évaluation des charges transférées des communes à l'Intercommunalité avec les coûts réels de l'année 2012 afin de fixer définitivement le montant de l'attribution de compensation de chaque commune.

INAUGURATION DE LA STATION D'EPURATION

Le samedi 8 juin, sous un soleil radieux (une fois n'est pas coutume), la station d'épuration du bois de la justice a été inaugurée par M. MOUTOT, Président du Syndicat Intercommunal de la Région de Thoiry (S.I.A.R.T., en présence de M. Alain SCHMITZ, Président du Conseil Général des Yvelines et de M. Erard CORBIN de MANGOUX, Préfet des Yvelines.

Les nouvelles de la bibliothèque

Les animations de Printemps à la bibliothèque ont réuni les enfants autour de théâtres d'images et de « raconte-tapis ».

Pendant les vacances d'été, la bibliothèque sera ouverte les jeudis 18 et 25 juillet, 22 et 29 août.

Bonnes vacances à tous et rendez-vous à la rentrée pour de nouvelles animations :

- le raconte-tapis « bébés chouettes » en septembre
- l'exposition « voyage autour du goût » en octobre (pour tout public)

Toutes ces animations nous sont prêtées par la Bibliothèque Départementale des Yvelines

Informations municipales rétrospective

Le jardin de la mare

Il était grand temps en ce début d'année de redonner du lustre à notre jardin de la mare un peu trop visité par les taupes et raviné par quelques orages passés :

Des affaissements ont donc été comblés, quelques rochers bien calés et surtout une terre argileuse répandue sans compter pour consolider le tout.

Un grand merci à notre nouvel employé communal Fabrice Knockaert, à Jerôme Benoist et à Jean-Pierre Thévenon

On attend maintenant que la pelouse s'installe de même qu'une nouvelle plantation de nénuphars, si les canards ne la mangent pas ???

Opération « Ma campagne, je la veux propre »

Une équipe de nettoyeurs très motivée…

… et efficace !

Des bénévoles (petits et grands) se sont mobilisés lors de la journée éco-citoyenne pour le ramassage de divers détritus le long des routes menant à ANDELU : BRAVO !

Comme promis, la matinée s'est terminée dans la convivialité autour d'un barbecue

Espérons que nous n'aurons pas à mobiliser dans le futur de telles équipes !
A ce propos, nous rappelons que la vue de poubelles et de déchets verts encombrant les trottoirs plusieurs jours de suite n'encourage pas ceux qui traversent notre village à respecter sa propreté et nous vous invitons à respecter les périodes de sortie sur le trottoir des poubelles et des déchets :
- **le mardi soir à partir de 17h pour les poubelles d'ordures ménagères et d'emballages**, papiers, journaux et cartons qui doivent être rentrées impérativement le lendemain matin
- **le dimanche soir (jusqu'au 15 décembre 2013) à partir de 17h pour les sacs de déchets verts** et les fagots de branchages ne dépassant pas 1 mètre, ficelés d'un lien bio dégradable. Le débardage de branchage plus gros est à la charge de chacun.

Les bocaux et bouteilles en verre, les vêtements et chaussures (propres et emballés dans des sacs bien fermés) doivent être déposés dans les réceptacles spécialisés situés sur le parking du cimetière à l'entrée nord du village. Le verre cassé (vitres, verreries) doit être mis dans la poubelle des ordures ménagères (couvercle vert).
Le prochain ramassage des encombrants (portables par 2 personnes) aura lieu le jeudi 12 décembre 2013.
Nous avons accès à 2 déchèteries : celle de Garancière et celle de Houdan. Nous pouvons y déposer les différentes objets tels que les pots de peintures, les huiles de moteurs, les produits chimiques, liquides, les gravats, les sacs de ciments et de plâtre, les batteries de véhicules, les appareils ménagers, les meubles, le bois encombrant.
Pour y accéder vous devez être en possession d'une carte nominative délivrée par la mairie.
Cette carte est valable pour 12 m3 de déchets durant 1 an. Elle reste valable plus longtemps si vous n'avez pas utilisé vos 12 m3.

Les nouvelles de l'école

L'année 2012-2013 se termine. Elle a été riche en découvertes pour les 90 enfants scolarisés.

Dès septembre les CE et les CM sont allés en classe découverte au Pouliguen.
Au rendez-vous : l'Océan,...

...les salines de Guérande

et les contes bretons.

A l'approche de Noël, la maman d'Ellie est venue peindre les fenêtres de la classe des GS-CP

En janvier, les GS-CP visitent la ferme de M. Benoist

En janvier, les GS-CP ont préparé de la pâte à crêpes

En mai les CE ont visité le jardin de Jean-Pierre Thévenon

Tout au long de l'année, les 4 classes de l'école ont été accueillies à la bibliothèque. Les enfants ont emprunté des livres, écouté des histoires racontées par Claire Cochery, travaillé sur les livres...

La classe des PS-MS

La classe des GS-CP

La classe des CE

Sortie de fin d'année au parc aventur'land à magny-en-vexin

Le lundi 1er juillet 2013

La classe de petite et moyenne sections

Et la classe de grande section - CP

Un immense merci à M. Martineau, M. Christophe, Mme Salaün, Mme Bouchard pour leur dévouement et pour tout ce qu'ils ont apporté à nos enfants.

Le spectacle de l'Ecole samedi 29 juin

Bravo à tous les artistes pour ce magnifique spectacle
Et merci aux enseignants de les avoir si bien préparés !

Les futurs collégiens sont félicités par Michèle Bougnoteau, Maire d'Andelu, qui leur remet le traditionnel dictionnaire

KERMESSE DE L'ECOLE
SAMEDI 29 JUIN
Merci aux enseignants, aux délégués des parents d'élèves et tous les bénévoles qui ont permis que cette après-midi soit réussie.

Communiqué de presse

A partir du 1er janvier 2013

Suppression des autorisations de sortie du territoire pour les mineurs

A partir du 1er janvier 2013, les mineurs voulant sortir du territoire national n'auront plus besoin d'une autorisation de sortie du territoire. Les autorisations de sortie du territoire, individuelles délivrées par les mairies, ou collectives délivrées par les préfectures, ne seront plus nécessaires pour quitter la France.

Un mineur français se déplaçant seul pourra voyager dans l'Union européenne avec un titre d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport). Pour les pays hors Union européenne, un passeport reste, dans la plupart des cas, obligatoire.

Certains pays de destination imposent parfois des modalités spécifiques supplémentaires telles qu'un visa ou une autorisation parentale pour les mineurs. Aussi est-il conseillé de préparer son voyage en vérifiant au préalable les documents demandés sur l'espace dédié du site internet du ministère des Affaires étrangères, dans la rubrique « conseils aux voyageurs ».

Parallèlement, un dispositif renforcé permet d'assurer la protection des mineurs par une procédure judiciaire et une procédure administrative réservée aux cas d'urgence :

- Une interdiction de sortie du territoire (IST) peut être décidée par le juge aux affaires familiales (JAF) ou le juge des enfants. Lorsqu'elle est prononcée par le JAF, elle peut être levée temporairement par les parents (par exemple pour un voyage scolaire). Aucune formalité particulière n'est nécessaire lorsque les deux parents accompagnent l'enfant dans son voyage. En revanche, si l'enfant voyage sans l'un de ses parents, l'autre parent doit avoir donné son autorisation ; si l'enfant voyage sans ses parents, chacun des parents doit avoir donné cette autorisation. Dans ces cas, la décision parentale de levée temporaire de l'IST est recueillie, sur présentation personnelle, par un officier de police judiciaire de la police ou de la gendarmerie nationale, au plus tard 5 jours avant le départ.

- En cas d'urgence et face à un risque avéré, l'un des parents peut s'opposer à la sortie du territoire de son enfant mineur. A cette fin, il peut présenter une demande d'opposition à la sortie du territoire (OST) à titre conservatoire en s'adressant à la préfecture (ou, en dehors des heures ouvrables, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie). Sa demande est examinée par le préfet qui peut décider de son application immédiate pour une durée maximum de quinze jours. Si le parent n'avait pas saisi la justice auparavant pour obtenir une IST, le préfet qui a accordé l'OST saisit le procureur de la République aux fins d'engager la procédure judiciaire.

Plus d'information
www.interieur.gouv.fr
www.diplomatie.gouv.fr.

Contact presse
01 40 07 26 78 ou 01 40 07 62 85

L'association **ACTIONS POUR LE BURKINA FASO** remercie très chaleureusement les enseignants, l'association des parents d'élèves et tous les enfants et leurs parents pour l'accueil qui lui a été réservé lors de la kermesse.

ACTIONS POUR LE BURKINA FASO est paru au JO le 18 mai 2013. Son objet est d'apporter à des populations du Burkina Faso en situation de détresse ou de misère une aide aux besoins fondamentaux de la personne.

Son président est Olivier Ravenel, son trésorier Roland Sicard et son secrétaire général Jean-Pierre Thévenon.

Son siège social est à la Mairie d'Andelu et son adresse administrative chez Jean-Pierre Thévenon, 9 Grande Rue, 78770 Andelu
Courriel : actionspourleburkinafaso@laposte.net

Comité des Fêtes d'Andelu

CHASSE AUX ŒUFS

Pour la 5ème année le Lundi du Pâques enfants et parents sont partis à la chasse aux œufs dans le parc de la mairie. La récolte a été fructueuse pour tous. Merci aux enfants qui ont partagé le contenu de leur panier avec quelques enfants retardataires.

Le 7 septembre 2013

Fête du Village

Sur le thème des animaux de
« la ferme en folie »

Préparez vos costumes !...
Et aussi vos chorégraphies
pour le concours de danse

Le 29 septembre 2013

VIDE-GRENIERS

Les inscriptions sont ouvertes aux tarifs de :
5.00€ le mètre pour les andelusiens et
6.00€ le mètre pour les extérieurs

Contact : Mme Bougnoteau
06 68 27 59 98 ou
Email bougnoteau.m@orange.fr

Coloc' mode d'emploi"

le samedi 18 mai et le dimanche 19 mai une troupe de joyeux lurons nous a emmenés durant 1h30 dans l'atmosphère particulière des colocataires. Gags et farces nous ont beaucoup amusés.
Bravo à tous ces jeunes acteurs et à Cyril Maurin, auteur de cette pièce.

Annonces

ENTREPRISE MENTION Sarl
TRANSPORTS - TERRASSEMENTS
DÉMOLITIONS
Location de Bennes
Tél: 01 34 89 11 19
Fax: 01 34 89 94 57
Route de Maule
78650 BEYNES
http://bennes-mention.wifeo.com

Eric MENTION
Tél : 06.18.92.22.97
mentionsarl@orange.fr

cours d'informatique et dépannage a domicile
chèques emploi service universel CESU déclaratif et autres
tel 09 52 61 04 78 apres 19H

Faites filmer la journée de votre mariage par un réalisateur expérimenté
et obtenez une qualité exceptionnelle d'image pour conserver à vie la joie de moments inoubliables !
chèques emploi service universel CESU déclaratif et autres
tél 09.52.61.04.78 après 19H.

FESTIVAL
TOUMÉLÉ
MAULE(78)
19-20-21 septembre
Ne pas jeter sur la voie publique
HILIGHT TRIBE/R-WAN
ANTHONY JOSEPH/SCARECROW
Mrs GOOD/LE VASCO/SPECTRALEX
Eskelina/jereM/Cie Ocus/La fausse Cie/Trackers...
restauration/bar/ateliers & jeux pour enfants/stands associatifs/foot approximatif
SOUS CHAPITEAU - pass 2 j :25€ /20€prévente - 1j :15€TP-12€TR
vente : mairie & cinéma de Maule, FNAC, Ticketnet - infos : www.toumele.org

ACCUEIL DE LOISIRS DE CRESPIERES

Durant les vacances d'été, l'accueil de loisirs de Crespières sera ouvert du 08/07/2013 au 19/07/2013 et du 19/08/2013 au 02/09/2013.
Nous avons le plaisir de vous informer qu'il reste des places disponibles et que nous pouvons accueillir les enfants de la commune d'Andelu.

Quelques activités phare durant cette période :
-->Un mini camp du 22/08/2013 au 23/08/2013
-->Une sortie à la mer de sable le 27/08/2013
-->Et bien d'autres activités

Pour toutes informations, n'hésitez pas à contacter l'accueil au 01.30.54.54.39
Ou visitez notre site internet www.crespières.fr

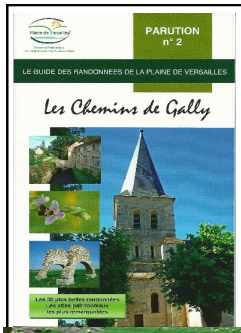

Le dimanche 6 octobre aura lieu la randonnée annuelle des chemins de Gally. Cette année notre commune accueillera tous les participants pour le pique-nique.
Des informations complémentaires vous seront transmises à la rentrée.

Le marquage de la boucle n° 7 au départ d'Andelu a été fait le 13 juillet. Merci à Jacques Courties, Jean-Pierre Bougnoteau et Olivier Ravenel

Si vous souhaitez découvrir les chemins de la Plaine de Versailles vous pouvez vous procurer l'édition n°2 du guide des 30 randonnées à la mairie aux conditions suivantes :
Tarifs :
Prix adhérent de l'association 8€
non adhérent 15€